



PROGRAMME ERASMUS

Le programme ERASMUS a pour objectif global de renforcer la dimension européenne dans l'enseignement supérieur en privilégiant en particulier toutes les initiatives liées à la mobilité des étudiants et des enseignants. Depuis 1987, date de sa création, il a permis à 1 846 000 jeunes européens d'effectuer une mobilité pour études en Europe. **Le programme 2007/2013** a pour ambition de **doubler le nombre d'étudiants en mobilité**.

Ce programme, outre une expérience culturelle stimulante, offre à chaque étudiant une opportunité unique de donner une **dimension européenne à son cursus**, de renforcer ses compétences et qualifications et ainsi d'améliorer, par un potentiel de mobilité accru, les chances d'emploi tant sur la marché du travail national qu'européen.

ERASMUS MODE D'EMPLOI

- Il permet d'effectuer **un séjour d'études de 3 mois à 1 an dans une université européenne partenaire** de l'Université de Rennes 1 **et/ou une période de stage dans une entreprise ou université, ...** Chaque étudiant peut au cours de son parcours universitaire effectuer une mobilité « études » et une mobilité « stage ». Par contre il ne peut pas cumuler une double mobilité dans la même catégorie.
- La mobilité peut être engagée **à partir du niveau de 2^{ème} année** (pour un séjour « études ») ou dès la 1^{ère} année pour un séjour « stage ». Dans la pratique, le ou les niveaux (x) recommandé(s) ou obligatoire(s) pour la mobilité peuvent varier d'une UFR à une autre. Généralement les niveaux L3, M1 et M2 sont propices à un séjour en Europe (2^{ème} année pour les IUT) .
- Les universités où le séjour d'études peut être effectué, sont celles ayant signé un **accord bilatéral de partenariat ERASMUS** avec l'Université de RENNES1. Chaque année entre 150 et 200 accords sont signés dans différentes disciplines (consulter le tableau indicatif des accords et s'adresser au Bureau des Relations Internationales de l'UFR ou du campus pour plus d'information).

- Durant le séjour d'études dans l'université d'accueil, **l'étudiant reste inscrit à l'Université de Rennes 1 pour y préparer, par validation de la période d'études à l'étranger, le diplôme qui sera délivré par l'Université de Rennes 1.**
Ce statut permet en particulier de conserver les droits sociaux attachés à un étudiant inscrit dans le système d'enseignement supérieur en France (cf bourses sociales).
- L'étudiant bénéficie du **statut Erasmus qui par la charte Erasmus garantit les éléments suivants :**
 - Reconnaissance mutuelle des établissements partenaires sur les contenus et méthodes des formations,
 - Au vu des résultats obtenus, validation du séjour d'études à l'étranger dans l'attribution du diplôme de l'Université de Rennes 1 sur la base d'un contrat d'études.
 - Exonération des droits d'inscription dans l'établissement d'accueil
 - Apport de divers services dans l'université d'accueil (accueil et intégration, aide au logement, suivi, aide linguistique...)
- A noter dans certains pays le développement d'une **offre de cours de spécialité enseignés en anglais** (pays scandinaves, Pays Bas, pays d'Europe Centrale..).
- Pour des études dans un pays de langue autre que l'espagnol, l'allemand ou l'anglais, l'étudiant ERASMUS peut bénéficier de **sessions linguistiques** d'été préalables au séjour d'études (cours CIEL) pour se perfectionner dans la langue du pays ou s'approprier les bases linguistiques utiles à l'intégration sociale (cf. par ailleurs les cours en anglais dans certains de ces pays).
Des sessions de préparation linguistique seront également organisées sur Rennes avec l'aide de l'Europôle (PRES/UEB) : polonais, portugais, suédois, turc, italien – niveau débutant – niveau intermédiaire pour l'allemand et le chinois.
- **Les soutien financiers** pour couvrir les surcoûts générés par la mobilité en Europe proviennent des bourses ERASMUS (sur financement de l'UE), des bourses du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (pour une partie des étudiants boursiers sociaux), des bourses des Collectivités Territoriales (Région Bretagne – Bourses Ulysse, Conseil Général d'Ille et Vilaine/JTM – bourses Cap Monde). L'attribution de ces aides est globalement gérée au niveau central de l'Université (SAI) et répond à une politique globale de modulation des bourses s'appuyant sur la situation sociale de l'étudiant.

Pour plus d'informations sur le programme, les universités partenaires et les aides financières, s'adresser aux Bureaux des Relations internationales des UFR ou de campus, au Service central des Affaires Internationales (SAI) et consulter le site web de l'Université (rubrique « Relations Internationales »).



Liste des Contacts dans les Bureaux des Relations Internationales ou des Responsables Internationaux pour chaque Faculté, Institut, UFR ou Ecole

FACULTE DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE

Bureau des Relations Internationales

Bâtiment 001, pièce 101
 9 rue Jean Macé CS 54203 35042 RENNES cedex
 Contacts : **Mmes Martine Le MINOUX, Carine GOVEN**
 ☎ 02 23 23 76 08
 e.mail : martine.leminoux@univ-rennes1.fr / international.droit@univ-rennes1.fr

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES

Bureau des Relations Internationales

Bâtiment : B001, pièce : 150
 7 Place Hoche 35065 RENNES CEDEX
 Contacts : **Mmes Maddy HELOU, Yvelise MARET**
 ☎ 02 23 23 35 04 ou 35 02
 e. mail : maddy.helou@univ-rennes1.fr
yvelise.maret@univ-rennes1.fr

INSTITUT DE GESTION DE RENNES (IGR)

Bureau des Relations Internationales

Bâtiment : B001 , pièce : 30
 11 rue Jean Macé CS 70803 35708 RENNES cedex 7
 Contact : **Mme Julia CHAUMERGER**
 ☎ 02 23 23 78 31
 e.mail : julia.chaumerger@univ-rennes1.fr

CAMPUS DE BEAULIEU

UFR MATHÉMATIQUES

UFR SCIENCES DE LA VIE ET DE L'ENVIRONNEMENT (SVE)

UFR STRUCTURES ET PROPRIÉTÉS DE LA MATIÈRE (SPM)

UFR PHILOSOPHIE

INSTITUT DE FORMATION SUPÉRIEURE EN INFORMATIQUE ET COMMUNICATION (IFSIC)

Antenne relations internationales Beaulieu – tél. 02 23 23 65 00

263 avenue du Général Leclerc CS 74205 35042 RENNES

Contact : **Mme Sandra JABET**

☎ 02.23.23.65.00

e.mail : sandra.jabet@univ-rennes1.fr / sai-beaulieu@univ-rennes1.fr

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE LANNION (IUT LANNION)

Bureau des Affaires Internationales

Bâtiment : B001 - rue Edouard Branly BP 150 22302 LANNION cedex

Contact : **Mme Anne DRONIOU**

☎ 02 96 48 57 88

e.mail : anne.droniou@univ-rennes1.fr

Ecole Nationale Supérieure de Sciences Appliquées et de Technologies (ENSSAT)

Bureau des Affaires Internationales

Bâtiment : B00F

6 rue de Kérampont BP 447 22305 LANNION cedex

Contact : **Mme Michelle GROUT**

☎ 02.96.46.50.30

e. mail : michelle.grout@univ-rennes1.fr

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE RENNES DEPARTEMENT GEA

Bâtiment : B008 , pièce : 15

263 AVE du Général Leclerc CS 74205 35042 RENNES

Contact : **Mme Caragh KINGSTON-DEPARTEMENT GEA**

☎ : 02 23 23 41 71

e-mail : caragh.kingston@univ-rennes1.fr

Bureau des Affaires Internationales

Bâtiment : B001 , pièce : 15

3 RUE du clos courtel BP 90422 35704 RENNES CEDEX 7

Contact : **Valérie GARANCHER**

☎ : 02 23 23 42 48

e-mail : valerie.garancher@univ-rennes1.fr

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE SAINT-BRIEUC

Bâtiment : B001

18 RUE Henri Wallon BP 406 22004 SAINT BRIEUC CEDEX 1

Bureau Relations Internationales : **Mme Michèle PIEDNOIR**

☎: 02 96 60 96 39

e-mail : michelle.piednoir@univ-rennes1.fr

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE SAINT-MALO

Contact : **M. Thierry MARE**

Rue de la Croix Desilles BP 195 35409 SAINT MALO

☎: 02 99 21 95 53

e.mail : thierry.mare@univ-rennes1.fr

INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE

Contact : **Mme Nadia BALLET-BAZ**

B001Pièce : 208Adresse postale : 106 Boulevard de la duchesse Anne 35000 RENNES

☎ : 02 23 23 46 77

e.mail : nadia.ballet-baz@univ-rennes1.fr

FACULTE D'ODONTOLOGIE

Bureau des Relations Internationales

Bâtiment : B015 , pièce : 311

2 AVE du Pr. Léon Bernard CS 34317 35043 RENNES CEDEX

Contact : **Mme Celine ALLAIRE**

☎: 02 23 23 43 10

e-mail : celine.allaire@univ-rennes1.fr

FACULTÉ des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

Bâtiment : B005 , pièce : 118

2 AVE du Pr. Léon Bernard CS 34317 35043 RENNES CEDEX

Bureau Relations Internationales : **Mme Isabelle AUBAULT**

☎: 02 23 23 37 50

e-mail : isabelle.aubault@univ-rennes1.fr

FACULTE DE MEDECINE

Bâtiment : B004 , pièce : 24

2 AVE du Pr. Léon Bernard CS 34317 35043 RENNES

Bureau Relations Internationales : **Mme Carole PEGEAULT**

☎ : 02 23 23 46 22

e-mail : carole.pegeault@univ-rennes1.fr

LES PROGRAMMES DE SOUTIEN AUX ETUDIANTS EN MOBILITE « ETUDES »

Afin de soutenir la mobilité internationale des étudiants en Europe, la **Commission Européenne**, par l'**Agence Europe Education Formation France**, l'**Etat** (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche), le **Conseil Régional de Bretagne** et le **Conseil Général d'Ille et Vilaine** ont mis en place des programmes d'appui financier sous forme d'allocations de séjours et dans certains cas d'aides au voyage. Chaque Institution a défini ses propres critères et la nature de ses soutiens.

LES BOURSES DE MOBILITE ERASMUS (UNIQUEMENT POUR L'EUROPE)

Durée de séjour : de 3 à 12 mois

Avoir la nationalité d'un des pays participant au programme Erasmus ou y être résident permanent,

Montant des bourses appliqué à l'Université de Rennes 1 : entre 300 € et 100 € par mois selon la situation sociale de l'étudiant.

LES BOURSES D'AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE DU MESR (MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE)

Ces bourses contingentées ont pour objet de faciliter la mobilité internationale des étudiants boursiers sur critères sociaux. (pour une partie d'entre eux)

Conditions d'attribution (cf. circulaire n°2008-1013 du 12/06/08 - BO n°26 du 26/06/08)

- pour étudiants boursiers sociaux préparant un diplôme national (les DU sont exclus).
- durée de prise en charge : 2 mois mini et 9 mois maxi (même si la durée du séjour d'études est d'une durée supérieure)
- **Montant : 400 € par mois de séjour.**
- Les étudiants bénéficiaires seront choisis par une commission interne à l'université
- possibilité de moduler la durée de séjour
- paiement des bourses d'aide à la mobilité internationale par le CROUS

• Les bourses de la Région Bretagne : programme "ULYSSE - ETUDES"

- étudiants de moins de 28 ans inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur localisé en Bretagne,
 - possédant déjà un diplôme Bac + 2 (L2 validé),
 - qualités du projet et du dossier académique,
 - séjours de 12 semaines (60 jours ouverts) à 10 mois,
 - bourse non cumulable avec une aide d'une autre collectivité,
 - allocations :
 - montant 1 : boursier national sur critères sociaux : **300 €/mois**
 - montant 2 : étudiant non boursier QF inférieur à 22 k€ : **225 €/mois** (+ supplément fixe de 200 €)
 - montant 3 : étudiant non boursier QF supérieur à 22 k€ : **225 €/mois**
- + forfait voyage variable selon la destination (de **80 à 400 €** pour les pays hors Europe).

• Les bourses du Département d'Ille et Vilaine (Cap Monde) gérées par l'Association Jeunes à Travers le Monde (JTM)

- étudiant âgé de 18 à 30 ans, niveau Bac + 2 minimum, **habitant en Ille et Vilaine* depuis 1 ans au moins** (* l'étudiant ou ses parents)
- séjour d'études (ou stage obligatoire) de **4 à 9 mois** à l'étranger
- allocation : base mensuelle de **180 à 250 €** selon le pays de destination
- bourse non cumulable avec une aide d'une autre collectivité, une aide de l'Europe ou avec tout autre dispositif professionnel de l'association JTM.

REMARQUES :

CES DIFFERENTES BOURSES NE SONT PAS CUMULABLES ENTRE ELLES. POUR CES DIFFERENTS DISPOSITIFS, AUCUNE DEMARCHE INDIVIDUELLE N'EST A FAIRE AUPRES DES ORGANISMES (CENTRALISATION DES DEMANDES PAR L'UNIVERSITE DE RENNES 1).